

Service environnement
Unité Patrimoine naturel

Grenoble, le 31/03/23

PROJETS D'ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB) DE L'ISLE CREMIEU

Les projets d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope de l'Isle Crémieu ont été soumis à la consultation du public du 19 octobre 2022 au 31 mars 2023, conformément aux dispositions de l'article L123-19-1 du code de l'environnement.

Ces projets d'arrêtés n'ont fait l'objet d'aucune observation ou proposition du public. Il seront proposés en l'état à la signature du préfet..